

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 1^{er} juillet 2013 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 25 juin 2013 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Mina Hajri secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguénauer, M. Bolliet, Mme Rivoire, M. Vesco, Mme Brugnera, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, M. Flaconnèche, Mme Frih, M. Héral, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Tête, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, M. Giordano, Mme Dognin-Sauze, M. Lafond, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld, Mme Panassier.

Absents excusés : Mme Guillaume, Mme Bonniel-Chalier, M. Turcas, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Julien-Laferrrière, Mme Gleize, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs : Mme Hajri, M. Havard, Mme Brichet, M. Lebuhotel, Mme Balas ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Guillaume, M. Turcas, M. Julien-Laferrrière, Mme Gleize, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Arrue, M. Broliquier, M. Brumm, Mme Condemine, M. Corazzol, M. David, Mme Frih, Mme Haguénauer, Mme Psaltopoulos, M. Brumm ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Frih, M. Royer, M. Arrue, M. Brumm, M. Képénékian, M. Nardone, M. Braillard, Mme Pesson, M. Kimelfeld, Mme Condemine.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption des procès-verbaux des séances des 8 avril et 13 mai 2013

M. LE MAIRE : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances des 8 avril et 13 mai 2013, parus respectivement aux Bulletins municipaux officiels des 13 mai et 17 juin 2013.

Si personne n'a d'observations à présenter sur leur rédaction, je les mets aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes, de dons et la passation de marchés publics conformément à l'article 1-3 modifié de la délibération de principe.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Questions écrites du Conseil du 3^e arrondissement

Question n° 1 - Garibaldi

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, les travaux de la rue Garibaldi entre les rues Vauban dans le 6^e et Bouchut dans le 3^e se déroulent, malgré les intempéries, dans le timing prévu. Les habitants attendent avec impatience cette coulée verte au cœur de la ville, qui va enfin recoudre, comme on dit, l'Est et l'Ouest du 3^e arrondissement, c'est-à-dire permettre de traverser la rue Garibaldi.

Des interrogations persistent sur la concertation des opérations à venir :

1- D'abord, il y a les espaces publics jouxtant la rue : la place Charles De Gaulle et l'ancienne station service, à l'angle de la rue de Bonnel, qui sert aujourd'hui de base de chantier pour la tour Incity, sont parties intégrantes du projet Part-Dieu. Pourriez-vous nous donner un planning de concertation pour ces deux espaces ?

2- Ensuite, il y a la seconde tranche de requalification de la rue, qui doit poursuivre la coulée verte jusqu'à la rue d'Arménie. Pouvez-vous, là aussi, nous communiquer le planning de la concertation de cette seconde phase, qui inclura la place des Martyrs de la Résistance ? Par ailleurs, cette place est concernée par une opération tiroir de l'Ecole du Saint-Sacrement qui sera en travaux l'année prochaine. Cette reconstruction de l'école ne risque-t-elle pas de retarder les travaux ?

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Monsieur le Maire du 3^e arrondissement, cher Thierry Philip, peut-être avant de répondre directement à vos questions, je vous propose quelques diapositives pour rappeler les grandes lignes du projet Garibaldi et l'état d'avancement des travaux en cours.

Je voudrais rappeler que la rue Garibaldi est l'archétype-même de ces grandes artères, qui ont été aménagées pour et autour de la voiture particulière avec des emprises très larges : nous avons là une emprise de 65 mètres de large, au droit de la Cité administrative d'Etat.

Donc, un surdimensionnement très important pour un trafic qui ne mérite absolument pas ce dimensionnement : il y a dix voies réservées aux voitures particulières à cet endroit. Donc, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, des traversées piétonnes extrêmement difficiles, un parcours du combattant pour les personnes à mobilité réduite, pour les cyclistes : il faut être aguerris, quand on est cycliste, pour emprunter la rue Garibaldi, ou alors s'égarer, tellement il est compliqué d'y circuler à vélo et une animation commerciale en difficulté, ainsi que des espaces publics plutôt dégradés.

Donc, le projet Garibaldi sur la base de ce bilan, repose sur un certain nombre de principes : cinq principalement.

- premier principe : une remise au sol de l'ensemble des circulations, d'où la suppression des trémies, la suppression de la passerelle piétonne qui existait ;

- deuxième principe : un nouveau partage de la voirie, avec un espace dédié à la voiture particulière, qui va passer de 65 % actuellement à hauteur de la Cité administrative, à 20 %, au profit des modes doux qui actuellement représentent (piétons, vélos et transports publics) 30 % de l'espace public, et demain représenteront 40 % ;

- troisième principe : une très forte végétalisation de l'axe, puisque la part du végétal, qui représentait 5 % de l'espace public sur la rue Garibaldi, va représenter demain 35 %, avec une forte végétalisation et une grande diversité des espèces qui vont y être plantées, puisque ce seront plus de 75 espèces végétales différentes, qui vont venir agrémenter l'espace public demain de la rue Garibaldi ;

- quatrième principe : vous l'avez dit, Monsieur le Maire, cette nécessité de recoudre les relations entre les quartiers Est et les quartiers Ouest ; il y aura plus de trente points de traversées, qui vont être aménagés pour les piétons, de telle sorte à remettre en relation les quartiers Est et Ouest, qui étaient très coupés, très séparés, par cette rue Garibaldi.

- et puis enfin, dernier principe : la requalification des espaces publics, sur lesquels vous nous interrogez.

Quelques mots sur l'avancement des travaux : le chantier a démarré il y a à peu près un an, pratiquement tout juste un an : un très gros chantier, vous l'avez dit. C'est un chantier qui se déroule de manière tout à fait satisfaisante, à la fois parce que les délais sont tenus, mais aussi parce que les conditions de circulation sur lesquelles on pouvait avoir quelques craintes, sont somme toute, pratiquement normales, si ce n'est presque meilleures que par le passé. Et enfin, la gêne occasionnée aux riverains est périodiquement traitée et fait l'objet d'adaptations, dans le cadre de diagnostics que nous organisons régulièrement, avec les associations, les conseils de quartiers, les comités d'intérêt locaux, pour prendre en compte et améliorer ce qui peut l'être pour minimiser ces gênes.

Aujourd'hui, voici l'état des lieux de l'avancement des travaux : toutes les zones orangées sont des zones en travaux ; par contre, les zones en vert, sont les zones de circulation. Donc, nous sommes aujourd'hui dans l'état du graphique de gauche : vous voyez que déjà trois voies centrales ont été rendues à la circulation, entre la rue Vauban et le cours Lafayette.

Dès demain, c'est-à-dire dans la nuit, la bascule va se faire, de la circulation entre la rue Servient et la rue Bonnel. Et mi-septembre, la bascule de la circulation va se faire sur les voies centrales de la rue Servient à la rue Bouchut. Vous avez tout ceci représenté sur le graphique à votre droite.

Une fois les circulations remises sur les portions aménagées, c'est l'équipement des contre-allées, à la fois la réalisation des trottoirs, des pistes cyclables, côté Ouest, des doubles sites propres bus côté Est, bien sûr l'éclairage public, le mobilier urbain et les plantations qui vont être réalisées entre septembre 2013 et mars 2014, avec une livraison de cette première section, tout début 2014, donc à partir de ce moment, la première section Vauban/Bouchut aura été réalisée.

J'en viens au calendrier des opérations sur lesquelles vous nous interrogez : tout d'abord, le parvis des Halles. Vous le savez, aujourd'hui ce parvis est occupé par les installations de chantier de la Tour Incity. Cela signifie que l'aménagement du parvis des Halles ne pourra être réalisé qu'après la libération de ce site par Incity, soit fin 2015 ou tout début 2016. Cela veut dire que le travail de concertation sur la conception et cet aménagement pourra démarrer à partir de mi 2014. Voilà les éléments de calendrier sur cet espace que je pouvais vous communiquer.

Ensuite, concernant la place Charles De Gaulle ou plus connue des Lyonnais sous le nom « place de l'Auditorium ». Sur la place de l'Auditorium, vous avez raison d'indiquer que le projet a été rattaché au projet Part-Dieu. C'est que maintenant il rentre dans cette temporalité-là. L'aménagement de ce futur espace dépend d'un certain nombre de choix qui doivent être faits sur un certain nombre de projets contigus. Au Sud de la Place, ce sont les éléments de programme qui doivent être finalisés sur l'aménagement de la rue Servient ; à l'Ouest de la place Charles De Gaulle, c'est la future entrée Ouest du centre commercial de la Part-Dieu, l'aménagement là aussi, est en cours d'étude, ainsi que sur la place elle-même de l'Auditorium, les études en cours sur l'Auditorium et le bâtiment-gradins. Donc, pour toutes ces raisons, puisque nous en sommes au stade des études, il convient d'attendre que soient finalisés les programmes d'aménagement de la rue Servient, de l'entrée Ouest du Centre commercial et des

futurs travaux sur l'Auditorium, pour engager un dialogue et une phase de concertation et d'élaboration du projet, concernant la place Charles De Gaulle. Donc a priori, prochain mandat, mais avec un calendrier encore incertain.

Enfin, sur la place des Martyrs de la Résistance, je veux d'abord vous rassurer sur le fait qu'il n'y a pas de risque de télescopage majeur entre les travaux qui vont être réalisés dans le cadre du réaménagement de l'Ecole du Saint-Sacrement : ces travaux vont démarrer début 2014 jusqu'à mi 2015 et les travaux d'aménagement de la deuxième section de Garibaldi, qui vont donc de la rue Bouchut à la rue d'Arménie, démarreront également à partir de mi 2015, donc après la réalisation des travaux de l'Ecole du Saint-Sacrement, qui va installer des locaux provisoires sur la place des Martyrs de la Résistance. Donc, les calendriers ne vont pas se télescoper et bien évidemment les conventions qui vont être passées avec l'Ecole du Saint-Sacrement y veilleront.

Voilà, la réalisation de la deuxième section Bouchut/Arménie va se faire à partir de mi 2015, sur une période de 18 mois : ce n'est qu'après que pourront être engagés les travaux d'aménagement de la place des Martyrs de la Résistance. Donc là encore, les calendriers sont bien calés pour que tous ces chantiers puissent être menés de manière coordonnée.

Voilà, Monsieur le Maire, en espérant avoir répondu à vos interrogations. On peut tous se donner rendez-vous début 2014, pour profiter pleinement du nouveau visage de la rue Garibaldi, qui comme vous l'avez dit, va être une rue à la fois apaisée, très végétalisée, une voie verte, qui va permettre à terme de relier le Parc de la Tête d'Or au nouveau Parc Blandan. Je vous remercie.

Question n° 2 – Stade vert Simone Prelle

Mme PANASSIER Catherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, le projet de réaménagement de l'espace Voltaire Nord à l'angle des rues Créqui, Chaponnay et Voltaire au cœur du quartier Moncey / Paul-Bert inscrit en politique de la ville est en cours de réalisation.

A terme, cet espace aura gardé sa vocation sportive, mais sera également un espace vert qui donnera une touche végétale à ce quartier particulièrement dense. Cet espace accueillera aussi un composteur. Par ailleurs, et grâce à votre intervention Monsieur le Maire, les imposants contreforts qui n'étaient pas esthétiques ont été remplacés par de discrets soutènements. Les aménagements en cours sont le résultat d'une concertation qui s'est révélée particulièrement fructueuse avec les associations, les riverains et le conseil de quartier.

Nous aimerions savoir :

- si l'échéance annoncée pour fin 2013 peut être tenue malgré les intempéries de ce printemps ?
- si la dénomination « Stade vert Simone Prelle », proposée par la mairie d'arrondissement après concertation des partenaires, reçoit l'agrément de la mairie centrale ?

Fondatrice de la MJC Maison pour tous salle des Rancy en 1963, Simone Prelle, une active militante de l'éducation populaire, est décédée en septembre dernier et sa famille a donné son accord pour cette dénomination. Le terme de « stade vert » est celui employé par les adolescents du quartier.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je vais répondre d'abord sur la dénomination puisqu'elle fait, me semble-t-il, l'unanimité de la mairie, des associations de quartier, de la famille. Donc, il faudrait bien être fou, Jean-Louis Touraine et moi-même, pour s'opposer à la proposition que vous avez faite.

J'ai appris plus précisément qui était Simone Prelle. Vous l'avez rappelé : militante associative du 3^e arrondissement, création en 1963 de la Maison Pour Tous salle des Rancy, promotion de la Maison de l'Enfance et du coup de pouce Relais, participation de l'antenne locale du groupe de recherche de la maternelle et des équipements de la petite enfance GEDREM et dans les derniers temps de sa vie, elle s'est beaucoup intéressée au vieillissement et aux structures, à la philosophie même qui se développait autour de ce phénomène.

Elle est décédée en septembre et la famille a donné son accord pour que cette dénomination puisse lui rendre hommage.

En ce qui concerne l'espace lui-même, il suffit de fermer les yeux pour savoir que depuis des années ce petit espace ou ces petits espaces nous gâchent la vie. Quand on passait rue de Créqui, on avait une vision qui était plutôt « proche du bidonville » « ruiniforme », parce qu'il y avait eu des démolitions.

Donc, après un travail intense et pas simplement, de la concertation, il y a eu aussi tout le travail des services et de quelques élus qui accompagnent, l'opération est en très bonne voie.

Alors, on a déjà parlé du confortement. Je sais que M. le Maire est satisfait quand il passe désormais rue de Créqui, pour le confortement, et heureusement aussi pour ce qui se dessine en termes d'occupation multiple de l'espace.

Il n'est pas encore projeté l'ambiance verticale et la végétalisation prévue sur les murs aveugles. Mais vous voyez que les premiers travaux ont été faits, l'enduit, les confortements, il y a la transformation à titre, cette fois-ci définitive des espaces sportifs. Il est également prévu un jardin intéressant parce qu'il pourrait donner sur la bibliothèque, une espèce de salon de lecture disons intime.

Rassurez-vous, les deux espaces étaient prévus à la PPI. Je dis cela, parce que dans certains arrondissements, on arrive à en faire plus que ce qui était prévu à la PPI, dans tous les arrondissements, on arrive à en faire un peu plus en matière d'espace vert et d'espace public.

Donc ceci est prévu pour 2008-2014, la délibération du Conseil municipal pour mémoire se fera en janvier 2013, tout sera prêt pour le mois de décembre 2013.

Il est même prévu me semble-t-il, une mise en lumière pour le 8 décembre, même si l'équipement ne sera livré que le 15 décembre. Il y aura des miracles, comme d'habitude.

M. LE MAIRE : C'est Lyonnais !

M. BUNA Gilles : C'est Lyonnais, mais c'est surtout intellectuellement satisfaisant et c'est souvent les plus petits espaces qui sont les plus difficiles à traiter convenablement.

C'est un petit espace, on nous demande tous les jours d'ajouter quelque chose. La LPO a souhaité fêter dignement son centenaire. Elle avait souhaité qu'on mette la fresque ici, et je crois que la fresque, en concertation avec les uns et les autres, ira sur l'école Jean Macé et c'est avec Allain Bougrain-Dubourg, revenu du col de l'Escrinet comme chaque année, qu'on pourra inaugurer en septembre, le mur avec vous et nous.

Question n° 3 – La vie associative et l'animation des quartiers

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, fort de ses presque 97.000 habitants, le 3^e arrondissement est le plus peuplé de Lyon.

Il présente une importante diversité de population avec des quartiers, véritables villages urbains, très mélangés.

A l'image de ce modèle lyonnais fait de vivre ensemble, nous ne voulons pas simplement laisser ses différentes communautés (sociales, culturelles, générationnelles...) se côtoyer au hasard des parcours mais favoriser les rencontres, encourager la mixité, proposer des expériences collectives, festives, culturelles, sportives... en un mot à provoquer la création du lien social.

Ainsi, à l'image de la manifestation de la Guill'en fête, qui fête ses 10 ans cette année, nous nous employons à ce que cette rencontre soit favorisée par le travail en commun des structures généralistes que sont la Maison Pour Tous des Rancy, le centre social Bonnefoi et la MJC de Montchat avec les associations de quartier. En effet les centres sociaux et les MJC sont nos partenaires incontournables pour créer du lien, aider au vivre ensemble notamment grâce à leur mission d'animation locale.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire comment aider ces structures généralistes à contribuer au développement de la vie associative et à l'animation des quartiers ?

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, il est vrai que les missions d'animation des quartiers et de développement de la vie associative des centres sociaux et des MJC lyonnais, sont moins connues que leurs crèches ou leurs activités culturelles.

Il s'agit néanmoins de missions primordiales pour la Ville de Lyon. Nous souhaitons que ces associations les développent et donc nous les y aidons.

Ainsi, vous savez que depuis 2010, la Ville de Lyon a signé des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les 12 MJC et les 16 centres sociaux de Lyon.

Dans ces conventions, il est indiqué que la Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement, par une subvention de fonctionnement général, la mise en œuvre des activités de la MJC ou du Centre social qui présentent un intérêt communal, et notamment celui de promouvoir des services et des actions d'animation, destinés à satisfaire les besoins culturels, éducatifs, de loisirs des habitants, mais aussi des associations du quartier.

En contrepartie de l'octroi de cette subvention, la convention stipule que la MJC ou le Centre social s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation de plusieurs objectifs dont les deux qui nous intéressent plus particulièrement ce jour :

- Tout d'abord, l'animation de proximité, la convention est ainsi rédigée : « par ses actions de proximité, la MJC/le Centre social est à l'écoute de son quartier et de ses réalités. En partenariat, elle/il a vocation à participer à l'animation de l'ensemble des domaines de la vie quotidienne du quartier. »

- Concernant l'aide à la vie associative il est indiqué qu'à partir des équipements qu'elle gère, la MJC/le Centre social est un lieu ressource au service du développement de la vie associative.

Les objectifs en la matière sont donc clairs.

Permettez-moi maintenant de vous donner quelques exemples de mise en œuvre de ces objectifs. En ce qui concerne l'animation des quartiers, les Centres sociaux et MJC sont régulièrement des acteurs majeurs de collectifs associatifs au cœur des quartiers, quand ils n'en sont pas les initiateurs.

Vous avez cité l'événement « la Guill'en fête » qui se tient en ce moment dans le 3^e arrondissement. Cet événement est porté par le collectif COEFC : Collectif d'Organisation d'Événements Festifs et Culturels. Ce collectif regroupe des associations culturelles et socio-éducatives parmi lesquelles la Maison Pour Tous, acteur historique, et le Centre social Bonnefoi, depuis sa création, ainsi que des habitants du secteur de la Guillotière.

La dynamique partenariale a vu le jour il y a 10 ans entraînant la création de ce collectif. Et depuis 2001, les partenaires mènent ensemble un travail en référence à une charte de valeurs partagées, qu'ils ont établie, dans le but d'organiser des animations ponctuelles dans le quartier. Leur objectif est de favoriser les rencontres dans le quartier et d'encourager les initiatives des habitants.

Autre exemple, récemment s'est tenu le festival dit de la 3^e colline, le festival d'art et d'air à la Duchère, dans le 9^e arrondissement. Là aussi ce festival est issu d'une longue histoire de fêtes de quartier, et c'est un collectif de 22 partenaires qu'a désigné la MJC la Duchère comme structure porteuse de cet événement phare du quartier.

Et même si le sujet est l'animation de proximité et l'appui que lui offre la Ville par les conventions cadres, il ne faut pas oublier que nos centres sociaux et MJC sont aussi des ressources pour d'autres politiques publiques et ce, pour l'ensemble de la Ville de Lyon, voire au-delà, et qu'ils participent au rayonnement de la Ville quand, par exemple, ils mobilisent leurs adhérents et usagers, en particulier ceux de nos quartiers les plus fragiles, pour participer au défilé de la Biennale de la Danse au sein du groupe de la Ville de Lyon.

Concernant le développement de la vie associative maintenant, je voudrais citer l'exemple du Centre Social Quartier Vitalité (porteur de la gestion quotidienne du bâtiment de la Condition des Soies, dans le 1^{er} arrondissement).

Le Centre Social Quartier Vitalité a développé une mission d'accueil des associations du quartier qui prend en compte les demandes de prêt de salles et les demandes de domiciliation des associations.

Pour ce faire, une commission a été créée. Elle répond aux questions des associations et des collectifs utilisateurs de salles en vertu d'un règlement intérieur. Cette commission a pour objectif d'accueillir, dans la mesure du possible, tous les collectifs qui apportent une plus value au quartier.

Ainsi en 2012, le centre social, dans ce bâtiment de la Condition des Soies, a réalisé 903 prêts de salles : pour des permanences, des réunions, conférences ou spectacles... 28 associations en ont bénéficié.

Comme vous le voyez, les actions et les réussites sont nombreuses concernant le rôle des centres sociaux et MJC dans l'animation et le développement de la vie de quartier et de l'activité associative.

Et la Ville de Lyon poursuit son action pour les y aider. Ainsi, désormais, ces deux dimensions sont prises en compte dès la construction de nos futurs équipements associatifs. C'est particulièrement le cas concernant le futur espace Elsa Triolet-Montchat dans le 3^e arrondissement. Cet espace sera livré à l'automne 2013 et mis à disposition de la MJC Montchat, responsable sécurité du site. Cet espace a été conçu afin de permettre le développement de la vie associative du quartier. Il comprendra des salles mutualisées et des bureaux pour les associations.

Parallèlement à la construction du bâtiment, la MJC Montchat a réécrit son projet associatif afin de s'adapter à ces nouveaux locaux, agrandis et désormais en plein cœur du quartier. Ce projet stipule que parmi ses six domaines d'action, l'animation locale et les services aux associations représenteront 25 % de son activité.

Les objectifs du projet sont :

- d'améliorer la connaissance mutuelle des associations,
- de développer des services aux associations en mettant à leur disposition certaines ressources humaines et matérielles de la MJC,
- de créer des temps d'échange et des temps festifs avec les autres associations du quartier,
- et de faciliter et d'accompagner la création de nouvelles associations.

Vous voyez, chers Collègues, que la Ville de Lyon, grâce :

- à la construction de locaux partagés, mutualisés, conçus pour héberger tous types d'activité, mis à disposition d'associations généralistes comme les MJC et centres sociaux qui en assurent la gestion pour tous les utilisateurs,

et grâce :

- à des conventions d'objectifs et de moyens qui prévoient ces deux axes d'action ainsi qu'à un financement par une subvention globale,

bref, grâce à ce soutien, la Ville donne les moyens aux associations de se créer, de se développer, de disposer de locaux, de créer des partenariats et toujours d'enrichir nos vies de quartier.

Les centres sociaux et les MJC sont nos partenaires associatifs, pour ce faire ils permettent de décupler notre action en mettant à disposition des petites associations de quartier des locaux, du conseil, du support et du partenariat.

Ainsi donc, il faut se réjouir de l'implantation d'une telle structure dans un quartier car loin de menacer les associations déjà en place, elle leur permettra de se développer dans le partenariat et de construire de nouveaux projets.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Nous en avons fini avec les questions du 3^e et je pense que vous êtes un homme heureux, Monsieur Philip !